

DÉCLARATION PRÉALABLE : ABRI DE JARDIN (> 5m² et ≤ 20 m²)

- Dossier en 5 exemplaires en couleur (formulaire [CERFA n° 13703*03](#) et pièces annexes) ;
- Formulaire rempli, daté et signé (attention 2 pages à signer)
- Plan de situation du terrain (échelle au 1/ 16 000ème ou 1/ 8 000ème)
- Extrait plan cadastral (localiser l'emplacement du projet)
- Plan de masse à l'échelle et coté (Longueur, largeur, hauteur) faisant apparaître l'implantation de l'abri de jardin en précisant le sens du faîtage et la distance par rapport aux limites séparatives (cf. [Article R.431-9 du code de l'urbanisme](#)) ;
- Plans côtés des façades de l'abri (ou photo ou document commercial du modèle avec les dimensions)
- Photographie en couleur permettant de situer le terrain dans l'environnement (1 vue de près et 1 vue de loin) ;
- Descriptif des matériaux et des teintes utilisés (joindre la documentation commerciale) ;
- Déclarer la surface de plancher existante (maison) et la surface de plancher créée (abri de jardin cols et couvert) ;
- Dans le formulaire de déclaration au calcul des impositions : déclarer la surface taxable créée = surface de l'abri de jardin.



Liste donnée à titre d'information, veuillez vous reporter au « Bordereau des pièces à joindre » figurant dans le dossier de demande